

## Précisions sur les tarifs ASSUB

### Validité des adhésions :

L'adhésion au club est valable du 1er octobre de l'année n, jusqu'au 30 septembre de l'année n+1 (saison de plongée).

La licence fédérale est valable jusqu'au 31 décembre de l'année n+1

### Prêt de matériel :

Le prêt de matériel est inclus durant le temps de la formation Niveau 1. Pour les personnes n'ayant pas leur propre matériel, il est ensuite obligatoire d'y souscrire pour toute plongée exploration, et est valable pour la saison en cours.

### Formations :

Le forfait formation ne comprend pas l'adhésion et la licence FFESSM. L'adhésion au club Assub est nécessaire pour toute formation complète. La délivrance du niveau est conditionnée à la réussite des exercices techniques et des examens théoriques. Le montant de la formation est dû, même en l'absence de réussite du candidat, et reste valable uniquement pour 2 saisons.

### Contenus des formations de niveaux :

Le **baptême** ne nécessite pas de licence FFESSM, d'adhésion au club, ni de certificat médical.

Le **forfait niveau 1** comprend les plongées techniques, la théorie, le prêt de matériel (le temps de la formation), la carte de niveau FFESSM, le passeport et carnet de plongées. Il peut se faire de manière accélérée en mer (1 semaine ou 2 weekends) en fonction des sessions ouvertes, ou sur l'année avec une période de cours en piscine.

Le **forfait PE40 – plongeur encadré à 40m** comprend les plongées techniques en mer, les cours théoriques, la carte de niveau FFESSM

Le **forfait niveau 2** comprend les plongées techniques en mer, les cours théoriques, la carte de niveau FFESSM

Le **forfait niveau 3** comprend les plongées techniques en mer, les cours théoriques, la carte de niveau FFESSM. A noter : le RIFAP est obligatoire à compter du N3, il est proposé à part.

Le **forfait niveau 4 / guide de palanquée** comprend les plongées techniques en mer et les cours théoriques. Il peut être pris en charge par le club sous certaines conditions (se renseigner auprès du club). Il ne comprend pas le passage de l'examen, qui se déroule en dehors de l'Assub.

Les **plongées techniques complémentaires** sont proposées hors passage de niveau et délivrance de carte de niveau.

### Explorations des adhérents à l'année :

Le tarif des plongées d'exploration comprend le prêt des plombs, du bloc et le gonflage du bloc. Le tarif de gonflage à 5€ s'applique pour tout gonflage seul, sans plongée au sein du club.

Plongeurs occasionnels :

Tarif groupe, nous contacter

Modalités de règlement :

- Modes de règlement acceptés : espèces, chèques, chèques vacances (frais d'envoi en sus pour chèques vacances)
- Un acompte de 30% du montant total peut être demandé pour les demandes spécifiques (plongées groupe, plongées techniques...). Conditions de remboursement : cet acompte est remboursé en cas d'annulation à l'initiative du club (conditions météorologiques défavorables, indisponibilité des moniteurs, ...). Il ne pourra être restitué en cas d'annulation de participation des plongeurs.

Assurance facultative :

Une assurance individuelle facultative peut être souscrite, le montant est fixé par la société Lafont assurance. L'adhérent se charge des démarches auprès de l'assureur.